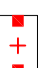


Légende


 limite communale


 limites de zone constructible A ou N

Dans la zone A, les constructions sont admises

Dans la zone N, les constructions ne sont pas admises à l'exception de :

- l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes
- les constructions et les installations nécessaires à des équipements collectifs
- les constructions et les installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
- les constructions et les installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles

 bâtiments démolis

 Marge de recul liée aux voies à grande circulation

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN

COMMUNE DE MONCHEUX

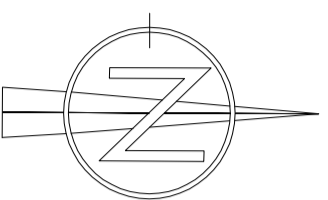
CARTE COMMUNALE

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1/2000

DOCUMENT POUR ENQUETE PUBLIQUE

DATE DE REFERENCE : mars 2019



ITB
1 rue du Four
54520 LAXOU



Tél : 03.83.26.34.54

